

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page: 1 / 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

1 Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT : RHODORSIL RTV 3325
Utilisation : Moulage de pièces et articles divers.
(Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique).

FOURNISSEUR : Fabricant:
Nom : BLUESTAR SILICONES FRANCE S.A.S
Adresse : 21, Avenue Georges Pompidou
F-69486 LYON Cedex 03
Téléphone : +33 (0) 4 72 13 19 00
Télécopie : +33 (0) 4 72 13 19 88

LIEU de FABRICATION
Usine : BLUESTAR SILICONES FRANCE S.A.S
Usine Silicones Rhône-Alpes
Adresse : 1-55 rue des Frères PERRET
F-69191 Saint Fons Cedex
Téléphone : +33 (0) 4 72 73 74 75
Télécopie : +33 (0) 4 72 73 75 99
Courriel : Information.FDS@eu.rhodia.com

APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé : Légèrement irritant pour les yeux et la peau. **[*]**

Autres données : Du fait des propriétés physiques et chimiques du produit, une exposition dangereuse est peu probable dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers physiques et chimiques
- Incendie ou explosion : Combustible. **[*]**

Risques spécifiques : Selon la réglementation CE, ce produit est classé comme:
- NOCIF.

Informations complémentaires : Quartz :(CAS : 14808-60-7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 2 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

3 Composition / informations sur les composants

>> PREPARATION

- Nature chimique : Mélange à base de polydiméthylsiloxanes et de silice.
- Composants contribuant aux dangers : néant.
- Composants présentant un danger : Quartz (SiO₂)(CAS : 14808-60-7) : <20%- Autoclassification : Xn; R48/20N° CE : 238-878-4 [*]
- >>Données complémentaires : Les différents composants et charges sont incorporés dans la masse du polymère.
-

4 Premiers secours

- Inhalation : Non spécifiquement concerné.
- Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.
Oter tout vêtement ou chaussure souillés.
En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.
Montrer cette fiche au médecin.
[*]
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
- Ingestion : Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.
- Autres informations : Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée. Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.
-

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Appropriés : Mousse
Poudres
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
- Dangers spécifiques : Combustible. [*]
Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".
- Méthodes particulières d'intervention : Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
- Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 3 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

- : Equipement individuel:
Lunettes de sécurité.
- gants en PVC.
Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
[*]
Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement.
Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Méthodes de nettoyage

- Récupération : Recueillir le produit dans un récipient de secours:
- convenablement étiqueté.
- muni d'une fermeture.
Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
 - Neutralisation : Absorber les résidus avec:
- du sable sec ou un absorbant sec inerte.
 - Nettoyage/décontamination : Décontamination et lavage des sols avec:
- un solvant approprié.(cf. : § 9)
Puis laver à grande eau.
 - Elimination : Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée.
-

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

- Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
- Précautions à prendre : Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière.
Respecter les règles générales d'hygiène industrielle. [*]
- Conseils d'utilisation : Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique). [*]

STOCKAGE

- Mesures techniques : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
 - Conditions de stockage
 - Recommandées : Stable dans les conditions normales de stockage.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 4 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

Matières incompatibles	:	Oxydants puissants. (Voir liste détaillée des matières incompatibles, au § 10: "Stabilité/Réactivité"). [*]
Conditions d'emballage	:	- Fûts acier épikoté. - Seaux/boites polypropylène(suremballage carton) - Fûts plastiques. [*]
Matériaux d'emballage	:	Aciers revêtus. Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène).
- Recommandés	:	
- Contre-indiqués	:	Matériaux autres que ceux recommandés. Métaux non revêtus.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique	:	Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.
Equipements de protection individuelle	:	
- Protection des mains	:	Gants de protection en PVC. Gants de protection en nitrile Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. [*]
- Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité.
Moyens collectifs d'urgence	:	Fontaine oculaire. Douches de sécurité.

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT	:	
- Etat physique	:	Liquide.
- Forme	:	visqueux.
- Couleur	:	blanc.
Odeur	:	infime.
pH	:	Non applicable (produit insoluble).
Températures caractéristiques	:	
Caractéristiques d'inflammabilité	:	
- Point d'éclair	:	> 200 ° C (Coupe fermée, selon norme AFNOR T 60103).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 5 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

Propriétés comburantes	:	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)
Masse volumique	:	env. 1120 kg/m ³ à 25°C.
Solubilité	:	
- dans l'eau	:	Pratiquement insoluble.
- dans les solvants organiques	:	Très peu soluble dans: - acétone. - alcool (éthanol). Dispersable (solubilisation partielle) dans: - éther diéthylique. - hydrocarbures aliphatiques. - hydrocarbures aromatiques (toluène, xylène). - solvants chlorés.
Viscosité dynamique	:	env. 40 Pa.s , à 25°C

10 Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable à température ambiante.
Réactions dangereuses	:	
- Matières à éviter	:	Réagit avec: - oxydants puissants. - alcalis et produits caustiques concentrés et chauds. [*]
- Produits de décomposition dangereux	:	Par combustion, forme: (Oxydes de carbone - CO + CO ₂). (Oxyde de titane) [*] silice amorphe

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé nocif par inhalation Non classé nocif par contact avec la peau Non classé nocif en cas d'ingestion (calcul par la méthode conventionnelle) (évaluation interne)
Effets locaux	:	Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 6 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

	Peut provoquer une irritation légère et passagère des muqueuses oculaires. Non classé irritant pour la peau et les yeux (calcul par la méthode conventionnelle) (évaluation interne) [*]
Sensibilisation	: Non classé sensibilisant par contact avec la peau (calcul par la méthode conventionnelle) (évaluation interne)
Toxicité par administration répétée	: N'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée;par inhalation (évaluation interne)
Effets spécifiques - Mutagénèse	: Données disponibles sur certains composants uniquement Les tests réalisés sur les composants de la préparation n'ont pas révélé de potentiel génotoxique.

12 Informations écologiques

MOBILITE

Compartiment cible du produit : Compartiment cible ultime du produit: SOL et SEDIMENTS.

BIODEGRADABILITE

- Biodégradabilité aérobie ultime : Polydiméthylsiloxane Non biodégradable.
(Données bibliographiques).
Partie minérale : Non biodégradable.
(Données bibliographiques).

BIOACCUMULATION

Facteur de bioconcentration : Polydiméthylsiloxane Non bioaccumulable.
(Données bibliographiques).
Partie minérale : Non bioaccumulable.
(Données bibliographiques).

ECOTOXICITE

Effets sur les organismes aquatiques : D'après les données sur les composants
N'est PAS considéré comme :
Nocif pour les organismes aquatiques.
(calcul par la méthode conventionnelle)
(évaluation interne)
[*]Informations complémentaires : N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.
(calcul par la méthode conventionnelle)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 7 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

13 Considérations relatives à l'élimination

RESIDUS DU PRODUIT

- Interdictions : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. **[*]**
Destruction/Élimination : Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

EMBALLAGES SOUILLES

- Décontamination/nettoyage : Egouttage soigneux.
Rinçage avec un solvant approprié.
Récupérer et incinérer le solvant de rinçage en installation autorisée.
Destruction/élimination : Confier les emballages cartons à un récupérateur autorisé.
Confier les emballages soigneusement décontaminés à un récupérateur autorisé.

[*]

- REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.
-

14 Informations relatives au transport

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Voies terrestres

- Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.
Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé.
Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé.

- REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.
-

15 Informations réglementaires

ETIQUETAGE

- Réglementations CE : Etiquetage obligatoire des préparations non classées dangereuses : **CONCERNE** **[*]**
- Identification du produit dangereux : Non concerné.
- Phrases R : Pas de phrase R.
- Phrases S : Pas de phrase S.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 8 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

-
- Phrases complémentaires : Bien que classé selon les critères CE (calcul par la méthode conventionnelle), ce produit est exempté d'étiquetage, conformément à l'article 9.3 de l'annexe 6 de la directive 67/548/CEE, 28ème ATP.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels
- NOTE : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
-

16 Autres informations

Types d'utilisations

- Utilisations contre-indiquées : Produit destiné exclusivement à un usage industriel.
- Numéros d'enregistrement : Les polymères ne sont pas repris dans l'inventaire EINECS. Les monomères correspondants au(x) polymère(s) sont inscrits dans l'inventaire EINECS.
Tous les autres composants de cette préparation sont inscrits dans l'inventaire EINECS.
Tous les composants de cette préparation sont inscrits dans l'inventaire TSCA.
Inscrit dans l'inventaire AICS.
Inscrit dans l'inventaire canadien (CEPA DSL).
Inscrit dans l'inventaire chinois
Inscrit dans l'inventaire coréen.
Inscrit dans l'inventaire philippin (PICCS)
Inscrit dans l'inventaire Néo-Zélandais (NZIoC)
- Phrases R du § 2 & 3 : R 48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- * Mise à jour : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par un astérisque (*).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RHODORSIL RTV 3325

Page 9 de 9

Date/Révision: 06/05/2008

Version: 4

Annule et remplace version: 3.00

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.